

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
À contrecourant	2
3 QUESTIONS À... PASCALE SOYEUX	4
« Le bien vieillir », une priorité chez AG2R LA MONDIALE	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE	8
La révolution des fonds non cotés en France.....	8
LE COIN DE LA RETRAITE	12
La gestion des retraites face à la révolution numérique	12
La portabilité à l'international des droits à la retraite : une question d'actualité	15
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	20
Le PER, 5 ans après : un nouveau pilier de l'épargne française ?	20
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	32
Tableau de bord des produits d'épargne	33
Tableau de bord des marchés financiers.....	34
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	35
Tableau de bord de la retraite.....	36

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



À CONTRECOURANT

La dernière campagne législative en France a donné lieu à une surenchère de promesses ayant pour point commun l'accroissement des dépenses publiques, au moment même où le pays fait face à un déficit et à une dette sans précédent en temps de paix. Une situation surréaliste, teintée d'un refus d'admettre la réalité telle est la situation de la France.

L'intendance ne suit plus du tout, conséquence de 50 années de déficit public et d'une économie asphyxiée par un niveau élevé de prélèvements. Les gouvernements ont acheté à crédit la croissance et la paix sociale. Or, ils jouent à l'care en poussant toujours plus haut l'endettement ; la chute est inévitable. En 2024, une fois de plus, il est fait appel à la solution fiscale. Quelques expédients permettront d'éloigner le bourreau quelques temps.

Dans le passé, les États ayant redressé durablement leurs finances publiques l'ont fait en réalisant des Pour masquer la réalité de la dérive financière des retraites en France, un véritable jeu de bonneteau a été

économies et en restructurant leurs administrations. En France, il est plus facile d'ajouter que de retrancher, d'augmenter que de redéployer... La dette publique se nourrit de cette incapacité à faire des choix. Sur les 1 000 milliards d'euros de dettes supplémentaires accumulées depuis 2016, 25 % proviennent des crises (des Gilets jaunes à la guerre en Ukraine, en passant par la Covid-19), 25 % des allègements fiscaux et 50 % de la poursuite de la tendance passée.

Les retraites sont devenues, au fil des années, le principal poste de dépenses responsable de l'augmentation de la dette publique. 20 % des dépenses de retraite ne sont pas financées. Ainsi, le régime des fonctionnaires de l'État alimente le déficit à hauteur de 40 milliards d'euros. Le taux de cotisation de l'État employeur atteint fictivement plus de 90 %, contre 28 % dans le secteur privé. Selon une étude de Jean-Pascal Beaufret, publiée dans la revue *Commentaire* qui vient de paraître (numéro 187), de 2012 à 2017, les retraites ont contribué à 434 milliards d'euros de déficit, soit 78 % du montant global des déficits. institué sous forme de transferts entre les différents régimes et branches de la Sécurité sociale.

L'abandon en rase campagne de la réforme systémique, certes mal conçue car jacobine, combiné à un report inopportun de l'âge de départ à la retraite, prive le pays d'un système plus transparent et certainement plus juste. Mais personne ne souhaite ouvrir à nouveau ce dossier. L'idée dominante est plutôt d'abroger ou, à minima, d'aménager la réforme de 2023. Ainsi, l'État continuera avec ses "usines à gaz". Ce refus de gagner en efficacité traduit une préférence pour le *statu quo*. Avec un taux d'emploi inférieur de près de 10 points à celui de l'Allemagne et une productivité en berne, nul ne peut espérer le maintien de notre

système de protection sociale sans un électrochoc de croissance.

Plutôt que de promettre toujours plus de dépenses, il serait raisonnable de commencer par indiquer comment elles pourraient être financées. La solution la plus simple et, la seule pérenne, est l'augmentation du volume de travail. Des pays comme l'Espagne ou la Pologne l'ont compris, pourquoi ne pourrions-nous pas y parvenir ?

JEAN-PIERRE THOMAS
PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

3 QUESTIONS À... PASCALE SOYEUX

« LE BIEN VIEILLIR », UNE PRIORITÉ CHEZ AG2R LA MONDIALE



Credit photo : Nicolas Gouhier

Interview de Pascale Soyeux, Membre du Comité de Direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE en charge de la santé prévoyance et des accords de branches

Dans la dernière enquête Amphitéa/Cercle de l'Épargne ; la notion de « bien vieillir » renvoie fort naturellement, pour 72 % des personnes vivant en France, à « être en bonne santé ». Ce ratio dépasse plus de 80 % pour les plus de 65 ans. Comment AG2R LA MONDIALE, qui est un acteur important en matière de santé et de prévoyance, œuvre pour le bien vieillir ?

Avec la hausse de 50 % du nombre de Français de 75 à 84 ans d'ici 2030 et la hausse de 50 % du nombre de Français de plus de 85

ans de 2030 à 2040, le bien vieillir est un des grands défis de notre XXI^e siècle. C'est une des priorités d'AG2R LA MONDIALE qui oriente nos actions pour toujours mieux accompagner nos 15 millions de clients adhérents, à tous les âges de la vie.

Si bien vieillir en bonne santé ne se décrète pas, il est possible pour chacun d'entre nous d'agir en adoptant au plus tôt les bons réflexes qui contribueront à nous maintenir en forme le plus longtemps possible. Bien dans son

corps, bien dans sa tête, bien chez soi, bien avec les autres... Pour ses 15 millions de personnes et d'ayants droit protégés, AG2R LA MONDIALE s'adapte et innove tant en santé qu'en prévoyance pour que chacun puisse être acteur de son avancée en âge pour rester autonome, entouré et épanoui.

Et parce que le bien vieillir est indissociable du bien travailler, nous sommes aux côtés des partenaires sociaux pour développer une culture de prévention au sein des régimes de protection sociale complémentaire. Dans ce cadre, nous agissons à plusieurs niveaux. Tout d'abord en nous appuyant sur notre programme « Branchez-vous santé » qui intègre des dispositifs de prévention destinés aux entreprises des branches adhérentes et à leurs salariés, sur des enjeux de santé prioritaires tels que la santé bucco-dentaire, l'épuisement professionnel des dirigeants de TPE/PME, ou encore la lutte contre la récurrence de cancers.

Ensuite, notre connaissance historique des branches professionnelles nous permet d'identifier, en proximité avec les partenaires sociaux des branches, les besoins spécifiques des différentes filières et de mettre en œuvre des programmes et actions ciblés, tant en prévention des risques professionnels qu'en santé publique. Nous coconstruisons dans le cadre d'accords de branches, des actions spécifiques pilotées par

les partenaires sociaux pour faire face aux risques inhérents de certains métiers comme le programme sur mesure de lutte contre les troubles veineux dans la boulangerie artisanale, la prévention des incivilités au sein des cabinets vétérinaires, etc. Enfin et au travers des Pôles Professionnels d'AG2R LA MONDIALE, nous proposons entre autres des actions de prévention à destination des professionnels des métiers de l'alimentaire, de la coiffure et de l'Économie Solidaire et Sociale.

Bien travailler et bien vieillir, c'est aussi anticiper sa retraite. AG2R LA MONDIALE, avec l'Agirc-Arrco, accompagne ses assurés dans cette étape cruciale de la vie grâce à des rendez-vous réguliers auprès des salariés. Il s'agit d'actions qui favorisent le bien travailler et le bien vieillir, piliers de notre responsabilité sociale d'entreprise (RSE) comme « Les Rendez-vous de la retraite », la formation « Bien préparer sa retraite » dispensées en entreprise ou des webinaires pour mieux comprendre le système de retraite et épauler les salariés. Le bien vieillir est, pour un groupe de protection sociale dont la retraite est au cœur de ses métiers, un objectif majeur. Acteur majeur de la complémentaire Agirc-Arrco, de l'épargne retraite ainsi que des résidences service sénior, AG2R LA MONDIALE accompagne et conseille ses assurés afin de faciliter leur vie. Dans cette optique, un

portail dédié aux aidants réunissant plus de 32 000 membres (www.aidonslesnotres.fr) a été créé afin de promouvoir la solidarité intergénérationnelle comme la cohabitation entre jeunes et seniors.

Toujours au nom du bien vieillir, une large majorité des seniors souhaite rester le plus longtemps possible dans son logement. Quelles sont les solutions que propose AG2R LA MONDIALE pour faciliter ce maintien à domicile ? Quels services proposez-vous quand le maintien à domicile n'est plus possible ?

En effet, bien vieillir chez soi est un souhait unanimement partagé par les plus de 60 ans. L'action sociale d'AG2R LA MONDIALE et ses partenaires ont mis en place le "Parcours Autonomie", un parcours d'accompagnement facile et gratuit pour aider à préserver son autonomie ou celle de ses proches : avec l'âge, on est moins alerte et un intérieur non fonctionnel peut accroître les risques d'accident domestique ou de chute. Au-delà de sa nécessaire sécurisation, il s'agit également de rendre son lieu de vie aussi pratique, confortable et ergonomique que possible. Nous proposons également des services à distance, par téléphone ou par mail pour trouver une aide à domicile, être accompagné dans ses démarches

administratives, etc. Cela permet de gagner du temps et d'économiser son énergie.

Et quand viennent les difficultés particulières liées à une pathologie lourde, nous sommes là pour affiner, via une visite à domicile, la compréhension des besoins et mettre en place un accompagnement spécifique à chaque étape clé, comme la présentation d'une aide à domicile, la transmission d'informations auprès d'une infirmière, ou bien lors d'un démarrage de travaux d'aménagement.

Entre le domicile, parfois peu adapté à l'avancée en âge, et l'Ehpad, plus souvent subi que choisi, l'action sociale AG2R Agirc-Arrco soutient le développement d'une troisième voie complémentaire : les solutions d'habitats alternatifs. Celles-ci partagent le même objectif qui est de préserver l'autonomie des seniors en créant du lien social. Ainsi, nous avons contribué à la construction de cinq résidences intergénérationnelles à Nice, Strasbourg, Douai, Paris et Nantes. Portés par l'association Habitat et Humanisme, ces lieux de vie à taille humaine accueillent à la fois des seniors, des jeunes et des familles pour favoriser l'entraide et la convivialité entre les générations.

Après la crise Covid, avec le vieillissement des actifs, la question de la prévoyance est un enjeu majeur pour les entreprises. Quels sont les grands défis pour les branches en termes de protection sociale ?

AG2R LA MONDIALE couvre, dans le cadre des accords de branches, plus de 350 000 entreprises dans des secteurs d'activité très variés. Qui dit vieillissement des actifs dit, dans un premier temps, augmentation potentielle de la sinistralité des arrêts de travail au sens large, notamment de la durée des arrêts, des accidents du travail et des risques psychosociaux (moindre résistance au stress, aux changements managériaux et organisationnels...). L'édition 2024 du Baromètre de l'Absentéisme et de l'Engagement AG2R LA MONDIALE montre qu'au cours des 5 dernières années, les seniors constituent la population qui a connu la plus forte évolution à la hausse du taux d'absentéisme de plus de 3 mois, +41 %.

Ensuite, par le simple effet mécanique des tables de mortalité, qui dit vieillissement des actifs, dit aussi augmentation de la sinistralité liée au décès. Au vieillissement de la population en général, s'ajoute également la nécessité d'accompagner les salariés qui se

retrouvent, souvent après 50 ans, dans une situation d'aide pour des parents ou des proches, alors qu'eux-mêmes peuvent, indépendamment de leur travail, avoir à faire face à une santé plus fragile.

Tout ceci incite donc les partenaires sociaux à mettre en place dans les régimes de branches, des programmes de prévention adaptés, des services d'aides aux aidants ou des accompagnements de gestion des fins de carrière (retraite progressive avec maintien des droits prévoyance sur une base salaire temps plein, stage de préparation à la retraite, etc.).

Notre connaissance historique des branches professionnelles et notre proximité avec les partenaires sociaux nous permettent de proposer des accords de branches santé prévoyance pour près de 110 branches professionnelles tenant compte de ces défis sociétaux et économiques. « Culture branches », notre laboratoire d'idée, se saisit des thèmes, comme celui du bien vieillir, faisant écho aux préoccupations des négociateurs et donc, des besoins des salariés et des entreprises pour construire des régimes de protection sociale robustes et solidaires.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

LA RÉVOLUTION DES FONDS NON COTÉS EN FRANCE

Les actifs non cotés, qui incluent le capital-investissement, l'immobilier non coté, et les infrastructures, ont connu un essor important dans les années 2010. La hausse des taux d'intérêt a légèrement ralenti leur progression. Jugés moins volatils que les actifs cotés, ils attirent les investisseurs et les épargnants aisés en quête de rendements élevés. Ces derniers acceptent une part de risque plus importante et une moindre liquidité.

Depuis des années, les pouvoirs publics réfléchissent à la démocratisation de cette classe d'actifs. Celle-ci pourrait se concrétiser avec l'obligation, pour les Plans d'Épargne Retraite (PER), d'inclure, dans le cadre de la gestion pilotée, des fonds non cotés à compter du 24 octobre 2024, une première en Europe. Cet élargissement de l'accès aux fonds non cotés vise également à faciliter le financement des entreprises françaises.

LES ACTIFS NON COTÉS : UNE CLASSE D'ACTIFS EN PLEIN ESSOR

Les actifs non cotés sont des placements dans des entreprises, des infrastructures ou de l'immobilier qui ne sont pas échangés sur les marchés financiers publics. Les

actifs non cotés comprennent trois principales catégories :

- le private equity (capital-investissement) ;
- l'immobilier non coté ;
- les infrastructures.

L'évolution des actifs non cotés dans le monde au cours des 20 dernières années a été marquée par une croissance importante. Le suivi de l'encours du non coté reste complexe en raison de son caractère hétérogène et de l'absence de cotation. De ce fait, les montants varient d'une source à l'autre.

Au début des années 2000, les actifs non cotés représentaient une part relativement modeste des portefeuilles d'investissement, avec environ 700 milliards de dollars d'actifs sous gestion dans le private equity mondial. La crise financière de 2008 a accéléré la croissance des actifs non cotés. Alors que les marchés cotés se sont révélés très volatils, les actifs non cotés, notamment dans le capital-investissement et l'immobilier, ont montré une certaine résilience. En 2010, le secteur du private equity atteignait près de 2 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Après la crise, les investissements dans les infrastructures ont augmenté, en particulier grâce aux politiques de relance des gouvernements qui visaient à développer les réseaux de transport et d'énergie. Les infrastructures numériques ont également donné lieu à des partenariats avec le privé, qui a cherché à se financer sur les marchés. Les fonds de pension, les compagnies d'assurances et les investisseurs institutionnels, ainsi que les family offices, ont accru leurs investissements dans le non coté. En 2020, le marché mondial du private equity atteignait environ 5 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Initialement dominé par les États-Unis, le marché du non coté s'est mondialisé et son accès s'est démocratisé dans les années 2020. En 2024, les actifs non cotés, y compris les infrastructures et l'immobilier, pourraient atteindre entre 25 000 et 30 000 milliards de dollars.

LE NON COTÉ AUX ÉTATS-UNIS ET EN EUROPE

Le marché des actifs non cotés aux États-Unis reste le plus développé au monde, représentant entre 55 % et 60 % du marché mondial. Son encours dépasse 8 000 milliards de dollars et croît à grande vitesse. Les fonds levés en 2023 auraient dépassé 1 000 milliards de dollars.

Le Royaume-Uni, malgré le Brexit, reste, en Europe, un acteur majeur du private equity et des actifs non

cotés. En 2023, 80 milliards de livres sterling ont été levés par des fonds de capital-investissement. Le secteur immobilier, avec des fonds comme British Land ou Landsec, représente environ 60 milliards de livres sterling investis dans des actifs non cotés, notamment dans l'immobilier commercial. L'encours du non coté au Royaume-Uni dépasserait 11 000 milliards de dollars.

En Allemagne, le capital-investissement est plus modeste en termes de volume par rapport aux pays anglo-saxons, avec des levées de fonds d'environ 25 milliards d'euros en 2023. Cependant, l'immobilier non coté y est un pilier du marché, avec des investissements dans des projets de logements abordables et d'infrastructures urbaines. L'encours du non coté en Allemagne est estimé à environ 2 300 milliards de dollars.

LE NON COTÉ EN FRANCE

En 2023, le volume des actifs non cotés gérés en France dépasserait 4 600 milliards d'euros. Ce montant élevé est lié à l'importance du secteur financier français, dont le champ d'action dépasse les frontières hexagonales. Les flux annuels pour le non coté atteindraient environ 100 milliards d'euros, dont 60 milliards d'euros pour le capital-investissement. Environ 2 000 entreprises françaises bénéficieraient de ces financements, grâce au soutien des investisseurs

institutionnels, des fonds familiaux et des gestionnaires d'actifs. Plus de 45 milliards d'euros sont investis dans des bureaux, commerces et résidences spécialisées, et 20 milliards d'euros dans les infrastructures. Le non coté en France affiche une croissance annuelle de 8 % à 12 % depuis une décennie.

LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Le capital-investissement représente un pilier central des actifs non cotés en France. Sur un total de 60 milliards d'euros, 35 milliards ont été levés par des sociétés de gestion d'actifs. Les investissements se répartissent comme suit :

- 40 % dans des entreprises en phase de croissance ;
- 30 % dans des opérations de rachat (LBO) ;
- 15 % dans des startups ou des entreprises en démarrage ;
- 15 % dans d'autres secteurs, comme l'immobilier et les infrastructures.

Les secteurs des technologies, des énergies renouvelables et de la santé ont particulièrement attiré les investisseurs en raison de leur potentiel de croissance et de leur rôle dans la transition écologique et numérique.

En 2023, le rendement moyen du private equity en France reste élevé, avec un taux de rentabilité interne (TRI) de 13,3 % sur 10 ans, malgré un contexte économique plus complexe.

L'IMMOBILIER

L'immobilier est la deuxième composante majeure des actifs non cotés en France. Les SCPI ont collecté, en 2023, 5,7 milliards d'euros de collecte nette, tandis que le crowdfunding immobilier a levé 1,5 milliard d'euros. Le rendement moyen de l'immobilier non coté oscille entre 3 % et 5 %, le crowdfunding pouvant offrir des rendements supérieurs à 7 %.

LES INFRASTRUCTURES

L'investissement dans les infrastructures non cotées en France a atteint 13,6 milliards d'euros en 2023. Les fonds se concentrent principalement sur les secteurs de l'énergie, des télécommunications, des transports et des infrastructures de santé, avec une part croissante dédiée aux énergies renouvelables. Les fonds infrastructures ont pu offrir, en 2023, des rendements entre 6 et 8 %.

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES PER

À compter du 24 octobre 2024, les PER devront inclure des fonds non cotés dans le cadre de la gestion pilotée. Cette réforme vise à rediriger l'épargne des particuliers vers des investissements productifs, tout en diversifiant les portefeuilles. Les fonds non cotés devraient représenter entre 3 % et 8 % des allocations d'actifs des PER, selon l'horizon de placement.

Cette réforme pourrait permettre une injection supplémentaire de 10 à 15 milliards d'euros dans les actifs non cotés chaque année, favorisant ainsi le financement des PME et des projets d'infrastructures en France.

DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LES GESTIONNAIRES DE PER

L'introduction des fonds non cotés dans les PER pose des défis pour les établissements financiers. Ils doivent être capables de gérer potentiellement plusieurs milliards d'euros tout en garantissant une liquidité suffisante pour les souscripteurs, car les actifs non cotés sont moins facilement revendables que les actifs cotés. De

plus, la valorisation des actifs non cotés est plus complexe, nécessitant des estimations internes ou des transactions comparables, ce qui peut parfois entraîner une surévaluation ou une sous-évaluation des actifs.

Dans les prochaines années, les actifs non cotés représenteront une part croissante du paysage économique français. Cependant, des défis persistent, notamment en termes de liquidité, de transparence et de régulation. Les nouvelles technologies, comme la blockchain, pourraient jouer un rôle clé dans l'avenir de ces actifs en facilitant leur tokenisation et en augmentant leur liquidité.

LE COIN DE LA RETRAITE

LA GESTION DES RETRAITES FACE À LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

L'ensemble des activités économiques est impacté par la montée en puissance du numérique et de l'intelligence artificielle. Les services publics et privés s'équipent et transforment en profondeur leurs processus, avec pour objectif l'amélioration des prestations. La révolution numérique redéfinit en effet de manière radicale les structures économiques et sociales. Le secteur des retraites ne fait pas exception, d'autant plus qu'il est confronté à un autre défi : le vieillissement démographique, qui l'oblige à repenser son modèle. La transition numérique offre des opportunités inédites pour optimiser la gestion des retraites, améliorer l'expérience des assurés et sécuriser les processus, notamment en renforçant la lutte contre les fraudes.

LA DIGITALISATION DES SERVICES DE RETRAITE

AMÉLIORATION DES RELATIONS AVEC LES ASSURÉS

La digitalisation des services de retraite permet une amélioration significative de l'interaction entre les organismes de retraite et les assurés. Ces derniers ont pris l'habitude de consulter en ligne leur relevé de carrière et d'estimer leurs droits à la retraite via des simulateurs. La liquidation des droits est largement

dématérialisée, avec la possibilité d'effectuer des demandes de correction en ligne.

Les caisses de retraite, de base et complémentaire, ont mis en place des espaces personnels sécurisés où les assurés peuvent accéder à leurs informations en temps réel. Elles ont également développé des applications mobiles, multipliant ainsi les canaux de communication avec les assurés. L'utilisation de chatbots basés sur l'IA permet de répondre instantanément aux questions courantes. L'automatisation des tâches intervient au moment où le nombre de dossiers à traiter augmente rapidement en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers.

OPTIMISATION DES PROCESSUS INTERNES

La digitalisation ne se limite pas à améliorer l'interface avec les assurés, elle optimise également les processus internes des organismes de retraite. L'utilisation de la robotique logicielle a permis l'automatisation des tâches administratives, comme le traitement des demandes ou la gestion des dossiers. La numérisation des documents facilite le stockage, la recherche et le partage d'informations, tout en réduisant le recours aux supports papier. Les plateformes numériques intègrent

divers systèmes informatiques, renforçant ainsi la cohérence des données et l'efficacité opérationnelle.

LA BLOCKCHAIN AU SERVICE DE LA SÉCURISATION DES COTISATIONS

LA BLOCKCHAIN, UN OUTIL PUISSANT AU SERVICE DES ORGANISMES DE RETRAITE

La blockchain est une technologie de registres distribués permettant un stockage sécurisé et transparent des transactions. Elle garantit un suivi des opérations avec un risque de fraude réduit. Dans le domaine des retraites, elle peut être utilisée pour sécuriser les cotisations, les droits acquis et les transactions entre les différentes parties prenantes.

AVANTAGES DE LA BLOCKCHAIN

La nature décentralisée et cryptée de la blockchain rend les données pratiquement infalsifiables. Chaque transaction est enregistrée de manière immuable, garantissant une traçabilité complète des cotisations et des droits. La blockchain permet également l'automatisation des processus grâce aux "smart contracts", réduisant ainsi les délais et les coûts administratifs.

DÉFIS ET LIMITATIONS

La diffusion de la blockchain est freinée par la complexité et les coûts informatiques qu'elle peut générer. L'interopérabilité avec les systèmes existants reste un défi majeur. De plus, les cadres juridiques autour de la blockchain sont encore en cours de

développement, ce qui peut soulever des questions de conformité. L'adoption de cette technologie nécessite également des efforts importants de formation pour les organismes concernés. Plusieurs initiatives sont cependant en cours : aux Pays-Bas, plusieurs fonds de pension explorent l'utilisation de la blockchain pour la gestion des données des participants, et au Japon, le système de retraite envisage l'utilisation de la blockchain pour sécuriser les enregistrements des cotisations.

LES OUTILS DE SIMULATION PERSONNALISÉS

PERSONNALISATION ACCRUE DES SIMULATIONS

La mise à disposition croissante des données personnelles et financières des assurés permet de proposer des simulations de retraite de plus en plus personnalisées et rapides. Les algorithmes prédictifs permettent de modéliser les droits à la retraite en fonction des trajectoires professionnelles probables. Les utilisateurs peuvent, en temps réel, ajuster des variables telles que l'âge de départ, les niveaux de cotisation ou les changements de carrière pour voir leur impact sur les pensions.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Les outils numériques contribuent à une meilleure compréhension des enjeux de la retraite, incitant les individus à prendre des décisions éclairées. Grâce à l'intelligence artificielle, les simulateurs proposent

des conseils personnalisés pour mieux préparer financièrement sa retraite.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, UN CHANGEMENT DE DIMENSION

Le big data analytics permet d'améliorer la qualité des simulations en analysant de vastes ensembles de données. L'apprentissage automatique améliore continuellement la précision des modèles prédictifs.

LES CONSÉQUENCES POUR LES ORGANISMES DE RETRAITE

Les assurés deviennent plus autonomes, ce qui réduit la charge pesant sur les centres d'appels. Les données fournies permettent également aux organismes de retraite de mieux anticiper les besoins futurs.

L'OPTIMISATION DE LA GESTION D'ACTIFS

RÔLE DE L'IA DANS LA GESTION D'ACTIFS

Les systèmes prédictifs qui s'autoalimentent permettent de mieux calibrer les besoins financiers dans le temps et de gérer les réserves plus efficacement. Les algorithmes d'apprentissage automatique analysent en temps réel les données de marché pour identifier des opportunités d'investissement. Ils peuvent également évaluer les risques associés à différents actifs et stratégies.

L'usage des outils numériques dans la gestion d'actifs, bien qu'ayant parfois accentué la volatilité des marchés, est aujourd'hui mieux maîtrisé grâce aux progrès technologiques et réglementaires. L'intelligence artificielle (IA), en éliminant les biais psychologiques, ne peut toutefois pas se substituer totalement à l'humain. Elle présente des défis en termes de transparence et de conformité réglementaire. Une trop grande dépendance à la technologie peut aussi créer des vulnérabilités.

AVANTAGES DE L'IA

L'IA peut contribuer à des rendements plus élevés grâce à une analyse fine des données et une réactivité accrue aux fluctuations du marché. Elle permet également une personnalisation plus poussée des portefeuilles. Par exemple, le fonds de pension ABP aux Pays-Bas utilise l'IA pour optimiser son allocation d'actifs, et BlackRock intègre l'IA dans sa plateforme « Aladdin » pour améliorer la gestion des risques et la performance des portefeuilles.

SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

LES DANGERS

La digitalisation expose les organismes de retraite à des risques accrus de cyberattaques. La protection des données personnelles est désormais un enjeu majeur. Les établissements financiers doivent se conformer à des réglementations

strictes, comme le Règlement général de protection des données (RGPD) en Europe, pour protéger les informations sensibles des assurés et éviter les fraudes.

DES SOLUTIONS

Le numérique permet de limiter les fraudes, que ce soit au niveau de l'assurance ou des banques. La blockchain améliore la traçabilité des transactions, tandis que le cryptage avancé et l'authentification multi-facteurs renforcent la sécurité des systèmes. L'IA peut également détecter les anomalies et comportements suspects en temps réel.

QUELLES ÉVOLUTIONS POSSIBLES ?

L'INTERNET DES OBJETS ET LA RETRAITE

L'Internet des objets (montre avec des applications santé, détecteurs de chute, etc.) pourrait fournir des données supplémentaires pour personnaliser les services offerts aux retraités, notamment en surveillant leur état de santé.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES COMPORTEMENTALES

L'intégration de principes d'économie comportementale dans la gestion

des retraites permet de mieux comprendre les comportements des épargnants. Cependant, il existe un risque d'utilisation abusive de ces techniques pour manipuler et porter atteinte au libre arbitre.

LA MULTIPLICATION DES PARTENARIATS

Les solutions digitales facilitent les partenariats en réduisant les coûts d'interopérabilité entre différents systèmes et plateformes. L'IA permet de développer des solutions à moindre coût en réunissant des acteurs de divers secteurs.

**

La transition numérique transforme en profondeur la gestion des retraites, offrant des opportunités d'amélioration en termes d'efficacité opérationnelle, de sécurité et d'expérience des assurés. Toutefois, ces avancées sont autant de défis. La collaboration entre les acteurs du secteur, les régulateurs et les fournisseurs de technologies sera essentielle pour exploiter pleinement le potentiel de la révolution numérique dans le domaine des retraites.

Nota bene : cette étude a été réalisée en utilisant les données provenant des documents suivants :

- *OECD Pensions Outlook 2022 - Un rapport détaillé sur les tendances mondiales en matière de retraite et l'impact des technologies numériques.*

- "Blockchain Technology in Pension Systems", World Economic Forum, 2021 - Une analyse approfondie de l'application de la blockchain dans les systèmes de retraite.
- "Artificial Intelligence in Asset Management", CFA Institute Research Foundation, 2020 - Exploration de l'utilisation de l'IA dans la gestion d'actifs.
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Cadre réglementaire pour la protection des données dans l'Union européenne.
- Rapport "Digital Transformation of Retirement Services", Capgemini Consulting, 2023 - Étude de cas et analyses sur la digitalisation des services de retraite.

LA PORTABILITÉ À L'INTERNATIONAL DES DROITS À LA RETRAITE : UNE QUESTION D'ACTUALITÉ

La mobilité internationale des travailleurs est un phénomène en pleine expansion au sein des pays occidentaux, avec des conséquences notables en matière de retraite, notamment sur la question de la portabilité des droits.

L'AUGMENTATION DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE AU SEIN DE L'OCDE

Les chiffres de l'OCDE montrent une augmentation significative de la mobilité internationale des travailleurs au cours des dernières décennies. En 2020, environ 5 % des travailleurs des pays de l'OCDE vivaient à l'étranger, un chiffre qui a plus que doublé depuis les années 1990. Cette hausse reflète la diversification des opportunités professionnelles dans des secteurs comme la technologie, les services financiers et l'ingénierie, amenant de nombreux actifs à changer de pays. Les nouvelles technologies facilitent également ces transitions en permettant le maintien des contacts et en ouvrant de nouvelles perspectives de carrière.

La mobilité est particulièrement forte au sein de l'Union européenne (UE), où le principe de libre circulation permet aux citoyens de travailler dans n'importe quel pays membre sans restriction. Selon Eurostat, plus de 17 millions de citoyens de l'UE vivaient, en 2023,

dans un pays différent de celui où ils sont nés ou ont grandi, un chiffre en constante augmentation. En 2023, environ 2,5 millions de Français vivaient et travaillaient à l'étranger, selon des données du ministère des Affaires étrangères, incluant des expatriés dans l'UE et dans des pays tiers. Parmi eux, une majorité réside en Europe (Suisse, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne), tandis qu'une part croissante choisit des destinations hors Europe, comme le Canada, les États-Unis ou les pays asiatiques.

LES ENJEUX DE LA PORTABILITÉ DES DROITS À LA RETRAITE

Avec l'accroissement de la mobilité internationale, la question de la portabilité des droits à la retraite devient cruciale pour garantir des revenus suffisants à la cessation de l'activité professionnelle. La portabilité des droits à la retraite fait référence à la capacité pour un travailleur de conserver et transférer ses droits de retraite d'un pays à un autre sans perte de bénéfices. Ce mécanisme vise à garantir que les périodes de travail dans différents pays soient prises en compte dans le calcul des prestations de retraite.

LA SITUATION EN FRANCE

En France, la portabilité des droits à la retraite est régie par des accords

bilatéraux et des règlements européens. Les travailleurs français qui ont exercé dans un autre pays de l'UE ou dans un pays ayant signé un accord de sécurité sociale avec la France bénéficient d'un mécanisme de «totalisation des périodes d'assurance». Cela signifie que les périodes de cotisation dans les pays concernés par un accord peuvent être cumulées pour atteindre la durée minimale requise pour bénéficier d'une pension de retraite. Toutefois, le montant de la pension est calculé proportionnellement à la durée de cotisation dans chaque pays. Par exemple, si un travailleur a cotisé pendant 10 ans en France et 10 ans en Allemagne, chaque pays versera une pension proportionnelle aux années cotisées sur son territoire.

LA SITUATION DANS L'UNION EUROPÉENNE

La coordination des systèmes de retraite au sein de l'UE repose sur des règlements européens facilitant la libre circulation des travailleurs. Le règlement (CE) n° 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale constitue le cadre juridique de référence. Il garantit aux travailleurs mobiles la possibilité de totaliser les périodes de cotisation effectuées dans différents États membres sans perdre leurs droits.

L'un des principaux défis de cette coordination réside dans la diversité des systèmes de retraite. Certains pays, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, ont des systèmes fortement contributifs, basés sur les cotisations

salariales, tandis que d'autres, comme la France, combinent régimes de répartition et régimes par points. Cette diversité des modes de calcul et des taux de remplacement complique l'harmonisation des règles et nécessite une coordination renforcée entre les États membres pour garantir une portabilité efficace des droits à la retraite.

COORDINATION DES RÉGIMES DE RETRAITE EN EUROPE

La coordination des régimes de retraite entre les pays européens vise à garantir aux travailleurs mobiles la prise en compte de leurs droits acquis dans différents États membres au moment de leur départ à la retraite. Cette coordination repose sur trois principes clés :

- Totalisation des périodes de cotisation : les périodes de travail dans différents pays de l'UE sont cumulées pour atteindre la durée minimale requise pour percevoir une pension. Chaque pays calcule ensuite la pension proportionnellement à la durée de cotisation sur son territoire.
- Règles anti-double-cotisation : pour éviter que les travailleurs ne cotisent simultanément dans plusieurs pays, des règles spécifiques déterminent quel pays est compétent pour percevoir les cotisations de retraite (généralement celui où l'activité professionnelle est exercée).

- Transparence et simplification : les procédures administratives liées au transfert des droits à la retraite sont de plus en plus numérisées, avec des systèmes comme le Système d'échange électronique d'informations de sécurité sociale (EESSI).

Malgré ces avancées, des défis subsistent. Par exemple, la reconnaissance des périodes de cotisation non contributives (chômage, maladie) varie d'un pays à l'autre, créant des inégalités dans le calcul des pensions.

LES DÉFIS À VENIR

Avec la montée de la mobilité internationale et la diversité des systèmes de retraite au sein de l'OCDE, il devient urgent de renforcer la coordination pour améliorer la couverture vieillesse des travailleurs. Trois principaux défis se dessinent :

L'harmonisation des systèmes : bien que la coordination ait permis des avancées, une harmonisation plus poussée des règles de calcul des pensions pourrait être nécessaire pour accroître la transparence et la prévisibilité des droits à la retraite pour les travailleurs mobiles.

La gestion des retraites privées : avec le développement des systèmes de retraite privés et des

plans d'épargne retraite (PER), la portabilité des droits au-delà des régimes publics devient un enjeu crucial. La directive européenne IORP II (Directive sur les institutions de retraite professionnelle) tente de répondre à ce défi, mais les disparités entre les régimes privés demeurent importantes.

La protection des travailleurs précaires : les travailleurs indépendants et temporaires, de plus en plus nombreux parmi les travailleurs mobiles, rencontrent souvent des difficultés à transférer leurs droits à la retraite. Des mécanismes spécifiques doivent être développés pour offrir une meilleure protection à cette catégorie de travailleurs.

*

L'internationalisation des carrières pose des défis importants en matière de portabilité des droits à la retraite. Bien que la coordination européenne ait permis des progrès, les systèmes actuels doivent s'adapter aux évolutions rapides des carrières et des modes de travail. L'avenir de la portabilité des droits repose sur une harmonisation renforcée des systèmes, une plus grande transparence et une coopération internationale accrue.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

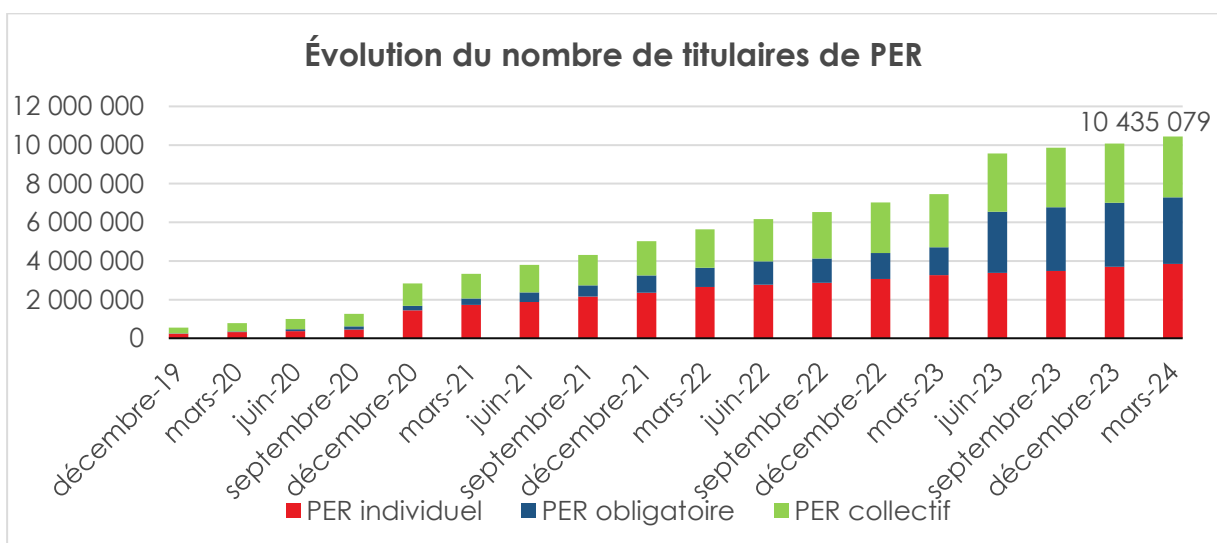
LE PER, 5 ANS APRÈS : UN NOUVEAU PILIER DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE ?

Le Plan d'Épargne Retraite (PER), né de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) du 22 mai 2019, a été officiellement le 1^{er} octobre de la même année. Ce produit qui fête ainsi sa cinquième année a réussi à gagner le défi de la notoriété malgré un contexte économique complexe, marqué par l'épidémie de Covid, la guerre en Ukraine, et la vague inflationniste.

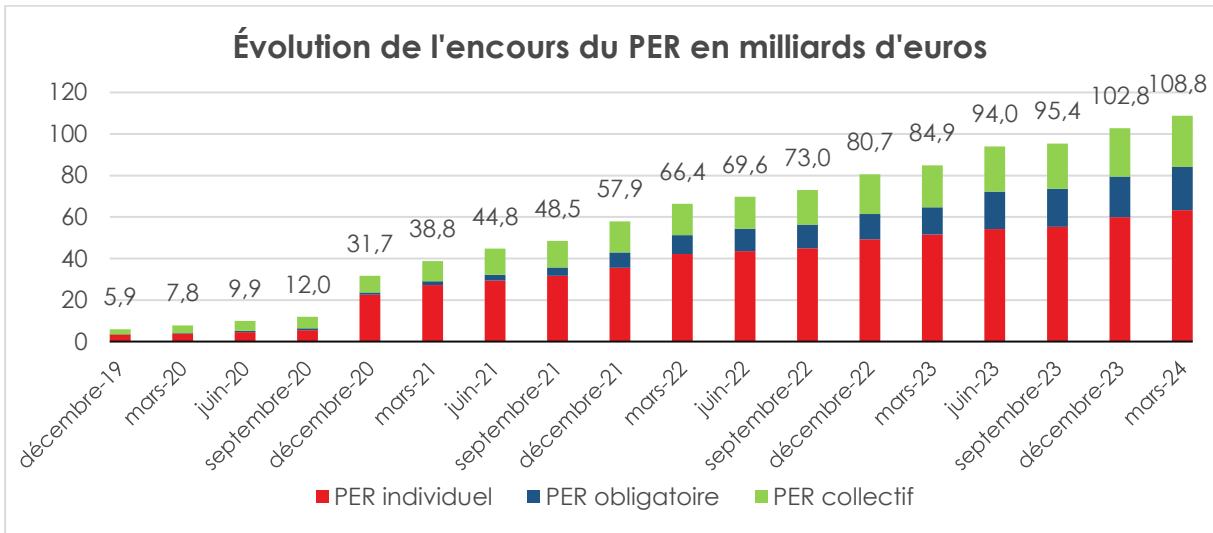
L'ESSOR DU PER EN CHIFFRES

Lors de la présentation de la loi PACTE devant le Parlement, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances avait pour ambition de faire du PER « *un produit phare de l'épargne des Français* ». Il avait alors fixé l'objectif de franchir la barre des 3 millions de détenteurs et des 50 milliards d'euros d'encours à

horizon 2022. Ces deux seuils ont été dépassés dès la fin 2021, soit un peu plus de deux ans après le début de la commercialisation du PER. Depuis, l'attrait pour le produit n'est pas retombé comme en témoignent les chiffres de la Direction générale du Trésor qui faisait état de 10,4 millions de titulaires et un encours de 108,8 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2024.



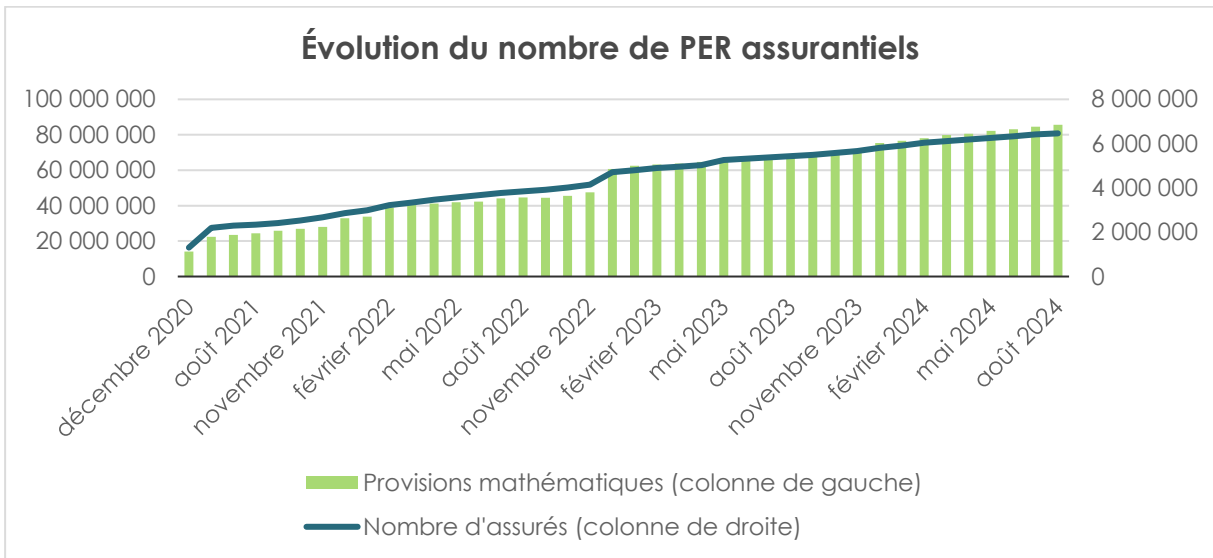
Cercle de l'Épargne – Données Ministère des Finances et de l'Économie



Cercle de l'Épargne – Données Ministère des Finances et de l'Économie

À la fin août, France Assureurs, fédération professionnelle des entreprises d'assurances, représentant environ 80 % du marché, recensait

près de 6,5 millions d'assurés, titulaires d'un PER assurantiel et 85,7 milliards d'euros de provisions mathématiques.



Cercle de l'Épargne – Données France assureurs

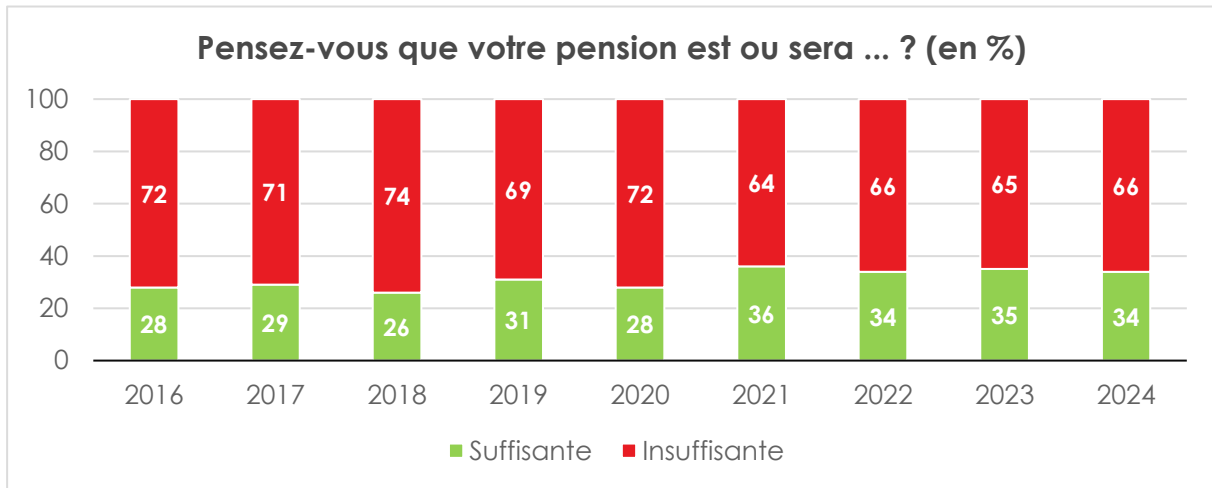
LE PER, LA SOLUTION FACE À LA CRAINTE D'UNE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT À LA RETRAITE

La question du pouvoir d'achat à la retraite constitue, depuis de nombreuses années, un sujet de

préoccupation majeur. La succession de réformes adoptées depuis 1993 afin de maintenir autant que possible des régimes de retraite a contribué à accentuer l'inquiétude des Français vis-à-vis de la retraite. Attachés au système par

répartition, ces derniers jugent néanmoins que les pensions

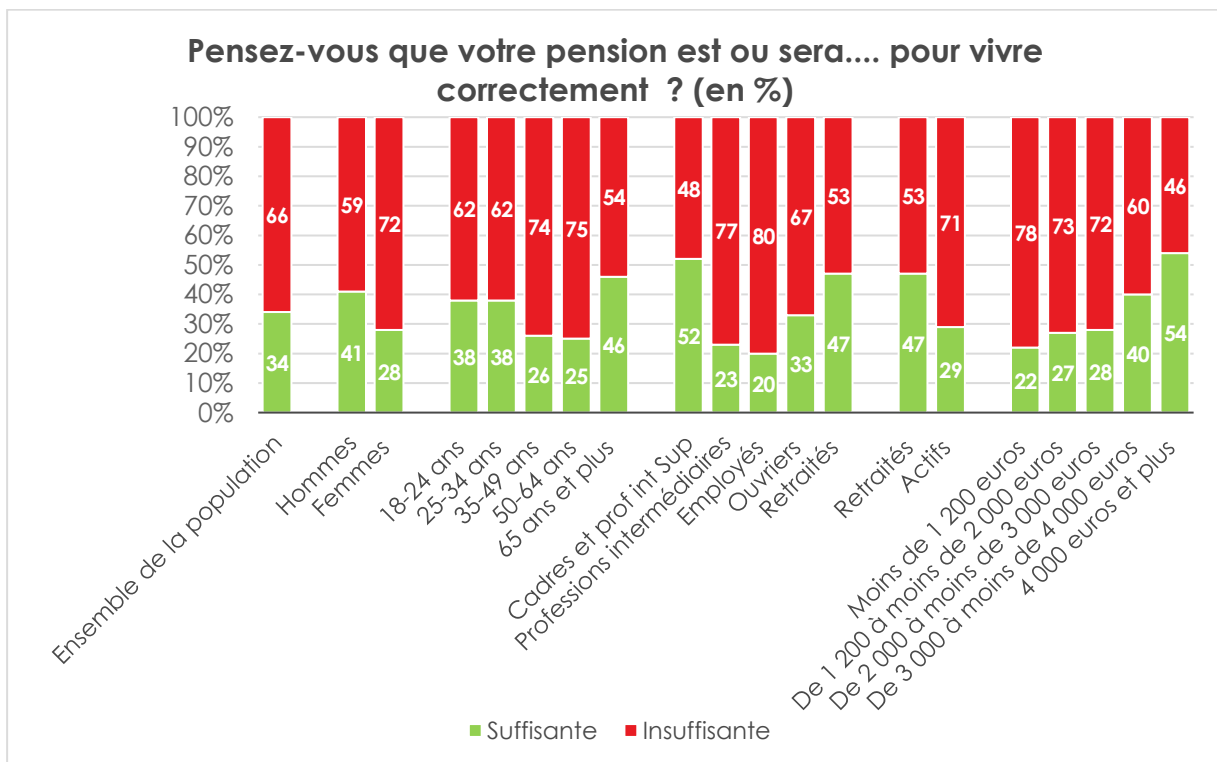
sont/seront insuffisantes pour vivre correctement à la retraite.



Enquêtes AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

En 2024, cette crainte est exprimée par 66 % des Français, pris dans leur ensemble. Elle est particulièrement répandue chez les femmes (79 %) dont le niveau des pensions est

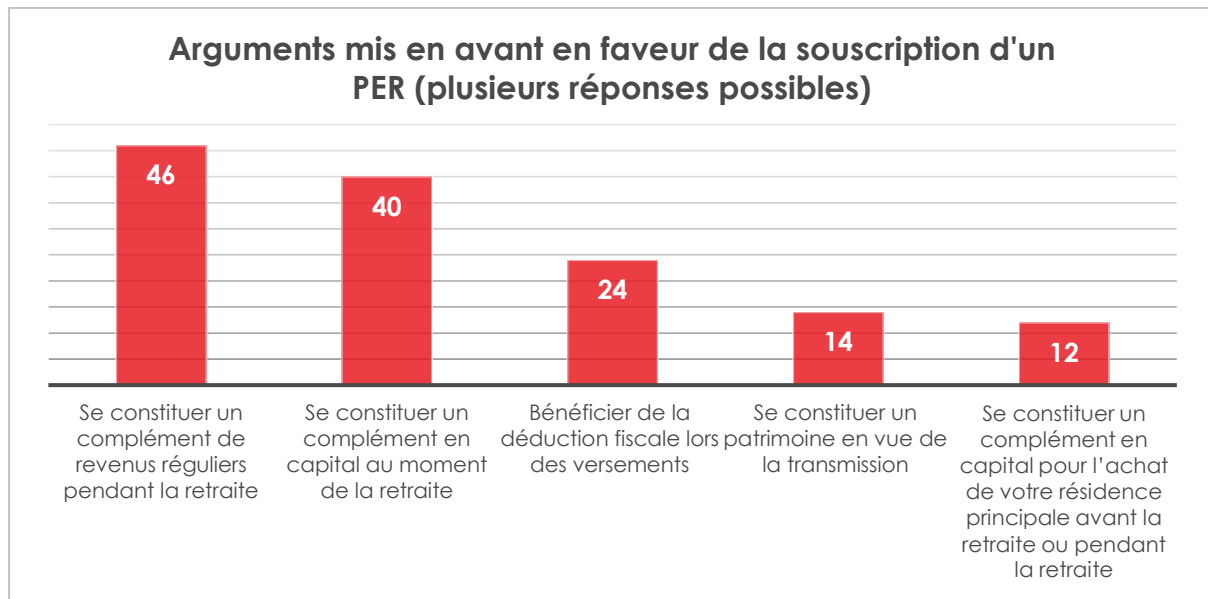
inférieur à celui des hommes et chez les sondés disposant de revenus à inférieurs à 3 000 euros par mois, les professions intermédiaires et les employés.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Le recours au PER est pour les ménages le moyen avant tout de se constituer un complément de revenu régulier à la retraite. Le choix du versement d'une rente en complément de la pension versée

par les régimes obligatoires obtient 46 % de citations quand la constitution d'un capital disponible au moment de la retraite 40 %, et le bénéficie d'une déduction fiscale 24 %.



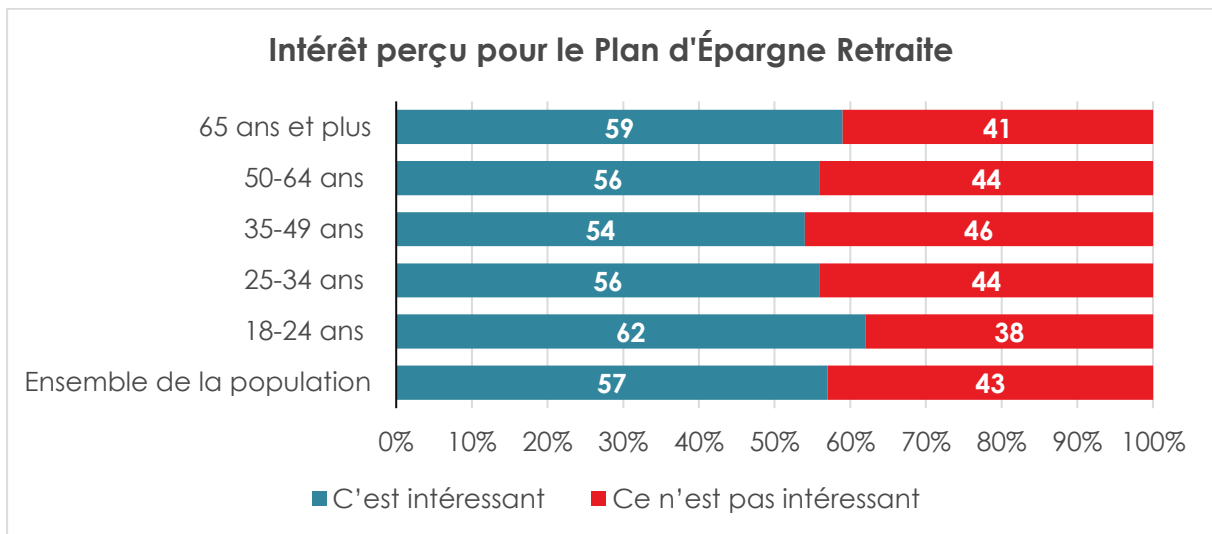
Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LE PER, JUGÉ INTÉRESSANT PAR 57 % DES FRANÇAIS

En 2021, deux ans après le début de sa commercialisation, le PER était déjà connu par près d'un Français sur trois au printemps 2021 (enquête 2021 Amphitéa/Cercle de l'Épargne « Les Français, l'épargne et la retraite »). Plus récemment, l'édition 2024 de l'enquête précitée confirme le succès d'estime du placement dédié à la préparation de la retraite. Le PER occupe dans ce sondage, la troisième place du podium des placements jugés les plus intéressants par les Français, juste derrière l'assurance vie (61 %) et le Livret A (60 %). Le vif intérêt porté par les Français pour le PER est d'autant plus

marquant que c'est la première fois qu'ils sont invités à s'exprimer sur un produit dans le cadre de cette enquête annuelle menée par l'IFOP et le CECOP.

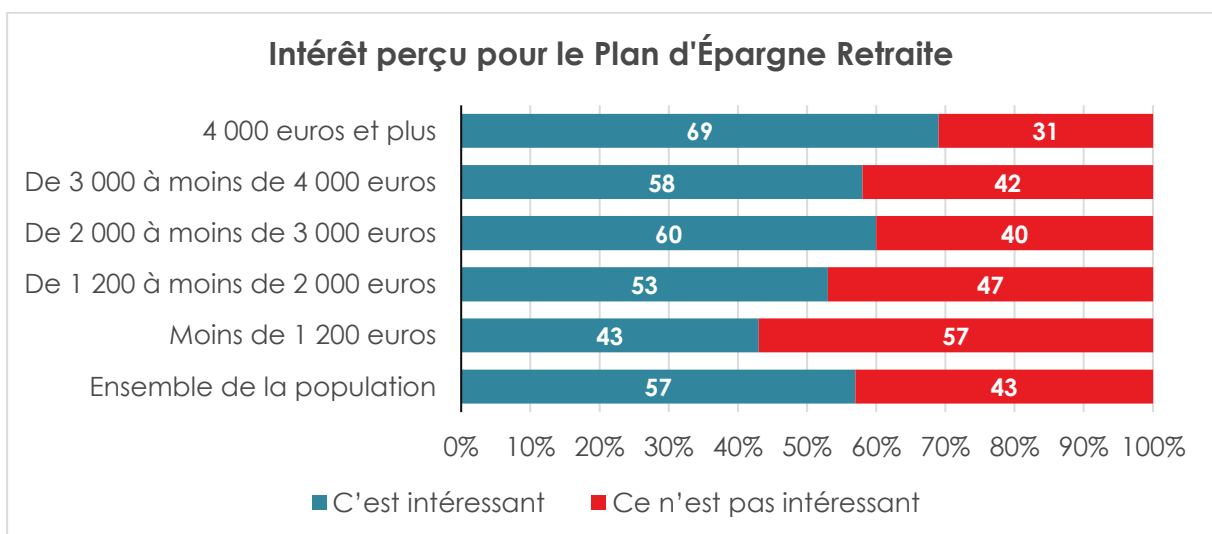
Suscitant l'intérêt de 57 % des Français, pris dans leur ensemble, le PER est particulièrement bien accueilli par les jeunes majeurs (placement jugé intéressant par 62 % des 18 à 24 ans) et par les 65 ans et plus (59 %) quand bien même une part non négligeable des jeunes adultes n'est pas encore insérée professionnellement et que nombre des seniors de 65 ans et plus sont déjà à la retraite et, à ce titre, moins susceptibles d'y souscrire.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Sans surprise, le PER est prisé par les sondés à revenus élevés. Outre des capacités d'épargne supérieures, les hauts revenus peuvent être sensibles au régime de déduction fiscale appliqué aux versements volontaires réalisés sur PER car ces contribuables figurent parmi ceux soumis aux tranches d'imposition les plus élevées. Ainsi, 69 % des personnes gagnant plus de 4 000 euros par mois jugent ce

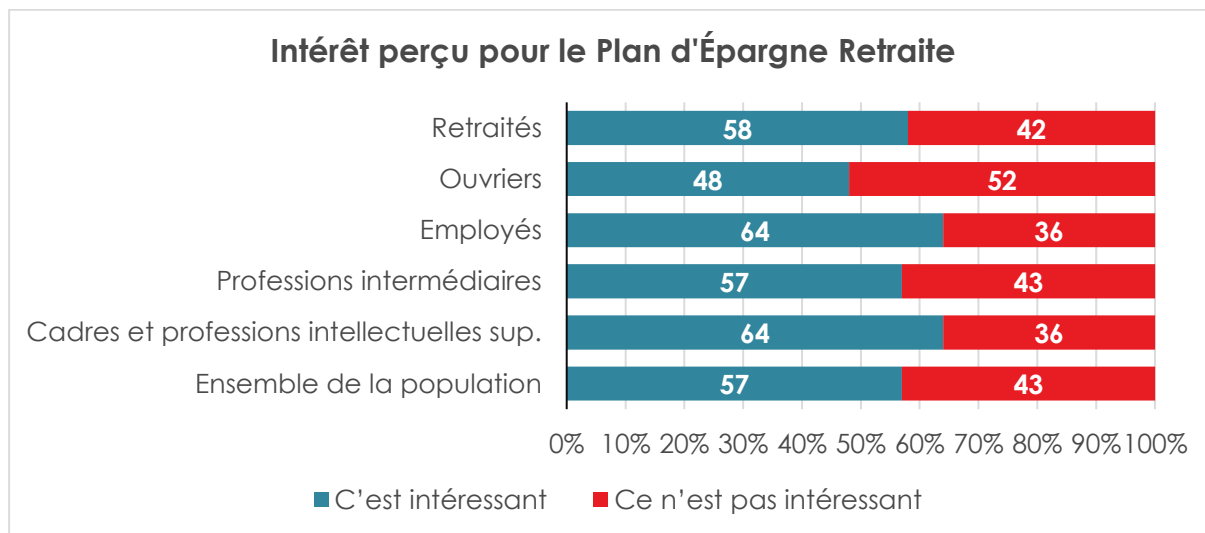
produit intéressant. Le succès du PER ne peut cependant se résumer au seul avantage fiscal auquel il donne droit. De fait, une part non négligeable des sondés aux revenus modestes semble également intéressée (43 % des personnes gagnant moins de 1 200 euros par mois jugent le placement intéressant) ainsi que près d'un ouvrier sur deux.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Le succès du PER transcende par ailleurs les catégories socioprofessionnelles. Les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont particulièrement favorables, en raison de leur besoin de compenser un faible taux de remplacement des pensions. Mais le

PER n'est pas le seul apanage de cette catégorie socioprofessionnelle, de fait, 64 % des employés estiment qu'il est actuellement intéressant de placer son épargne dans un PER. 58 % des retraités partagent, par ailleurs, cet avis.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

QUI A FAIT LE CHOIX DU PER ?

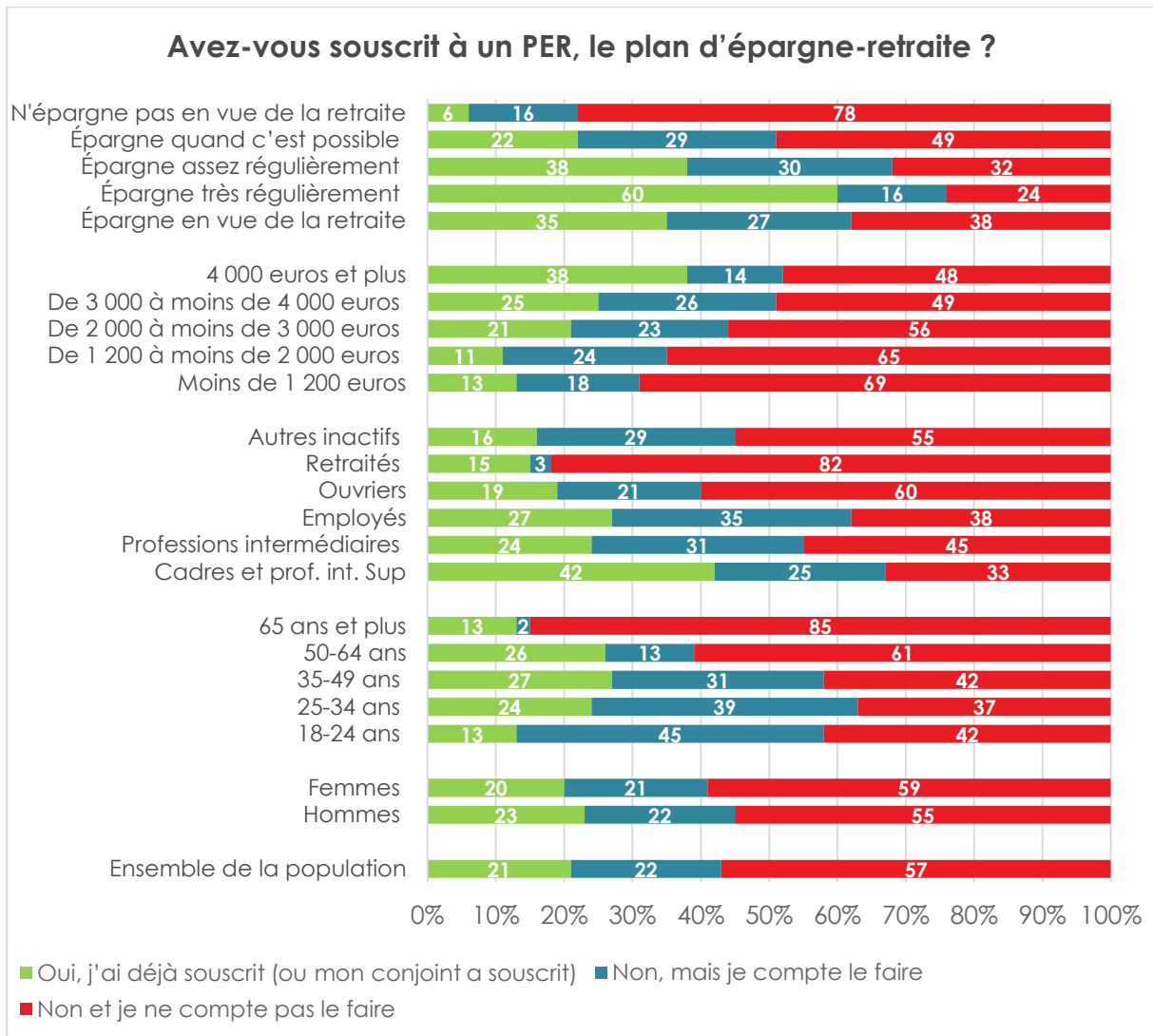
Au printemps 2024, 21 % de la population déclare avoir déjà souscrit (ou leur conjoint) un PER et 22 % envisage de le faire. Si longtemps, l'épargne retraite a été assimilée à un « produit d'homme », les femmes sont de plus en plus nombreuses à investir ce terrain, afin de pallier des pensions, en moyenne, plus faibles que celles des hommes. Ainsi, 20 % des femmes se sont dotées d'un PER contre 23 % des hommes. Parmi les sondés envisageant de le faire, l'écart entre les deux sexes se réduit (21 % des femmes sont dans ce cas contre 22 % des hommes).

Le PER s'est infusé dans la société, dans des proportions variables selon les niveaux de revenus et les catégories socioprofessionnelles. 42 % des cadres et des professions intellectuelles supérieures, et 27 % des employés ont déjà franchi le pas. En cumulant les sondés déjà équipés et ceux qui comptent le faire, les scores respectifs atteignent 67 % et 62 % de « convertis ». 55 % des sondés exerçant une profession intermédiaire semblent s'inscrire dans cette mouvance, mais comme pour les employés, la majorité des répondants n'a pas encore souscrit (respectivement 31 % comptent le faire quand 24 % l'ont déjà fait). Sans surprise, la part de détenteurs de PER croît avec les revenus et atteint un maximum de

38 % pour les sondés déclarant plus de 4 000 euros de revenus.

Signe que le PER a été identifié par les Français comme une solution adaptée pour préparer sa retraite, la proportion de souscripteurs est de 35 % parmi les sondés déclarant épargner en vue de la retraite. Elle atteint même le niveau record de 60 % parmi ceux qui indiquent le faire « très régulièrement » (38 % parmi ceux qui le font « assez régulièrement »).

C'est entre 25 à 34 ans que le taux de couverture potentiel est le plus élevé. 39 % de cette tranche d'âge comptent ouvrir un PER quand 24 % l'ont déjà fait (soit 63 % au total). Ils sont suivis de leurs cadets et de leurs aînés qui comptent, tous deux, 58 % de répondants favorables au PER dont 45 % de souscripteurs potentiels pour les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans et 31 % pour leurs sondés de la tranche 35-49 ans.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

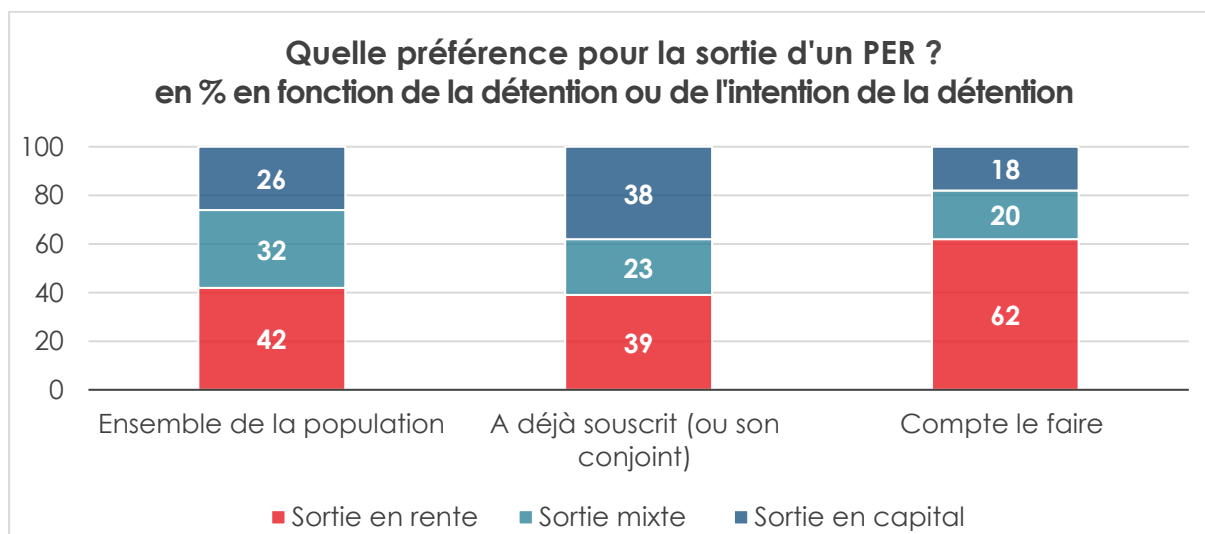
LES ATOUTS PLURIELS DU PER

LA SORTIE PARTIELLE/TOTALE OU FRACTIONNÉE EN CAPITAL PARTICULIÈREMENT PRISÉE

L'une des clés du succès du PER tient à la plus grande liberté laissée aux titulaires sur les modes de sortie de l'épargne constituée. Les titulaires peuvent opter pour la sortie en capital pour les encours constitués à partir de versements volontaires ou issus de l'épargne salariale, quand nombre d'anciens dispositifs faisaient de la sortie en rente le principe et la sortie en capital, l'exception.

Dans le cadre de l'enquête Amphitéa/Cercle de l'épargne

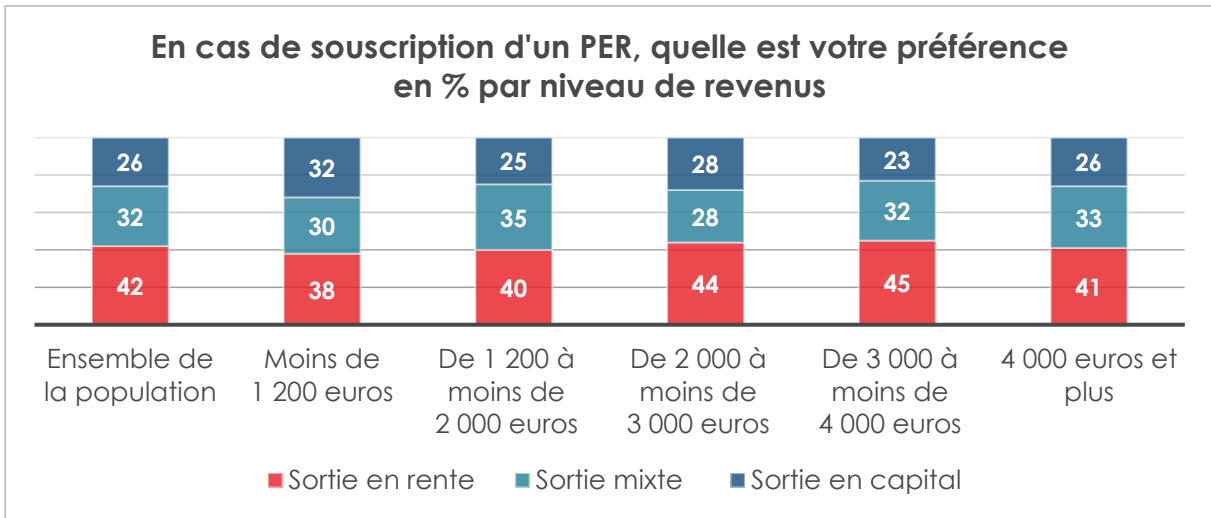
précitée, les Français manifestent leur attachement à la liberté de choix offerte par le PER. S'ils déclarent majoritairement vouloir souscrire à un PER en vue de se constituer un complément de revenus régulier, dans les faits, seule une minorité semble privilégier la sortie en rente (42 %). De fait, près de six sondés sur dix optent pour la sortie en capital (26 %) ou pour une solution permettant de mixer capital et rente (32 %). 61 % de ceux qui ont déjà souscrit un PER mettent davantage en avant la sortie partielle ou totale en capital quand pour ceux qui comptent le faire, la rente est préférée (solution retenue par 62 % des répondants concernés).



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

La sortie en capital est, pour des raisons différentes, avancée à la fois par les ménages les plus modestes et les plus aisés. Les premiers, intégrant sans doute le fait qu'ils bénéficieront d'une espérance de vie à la retraite plus courte que la moyenne de la population, aspirent

à percevoir immédiatement de la somme épargnée quand les seconds, envisagent davantage le PER comme un moyen de financer des « dépenses plaisir » qu'ils souhaiteraient réaliser une fois à la retraite.

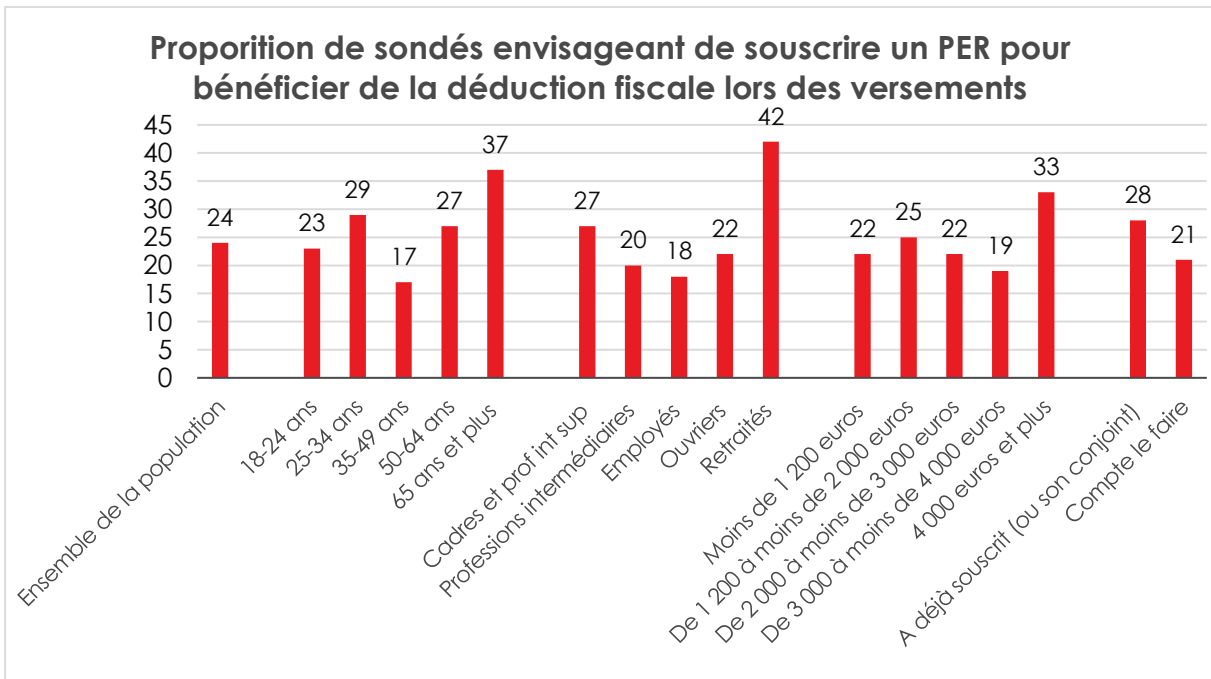


Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

L'AVANTAGE FISCAL UN FACTEUR INCITATIF ?

L'avantage fiscal contribue sans nul doute à l'attractivité du PER. Cet argument cité par un Français sur quatre (24 % exactement) est, sans surprise, davantage mis en avant par les hauts revenus (un sondé sur trois disposant de revenus de

4 000 euros ou plus). Il prime également chez les retraités (42 %). Il est approuvé par 37 % des 65 ans et plus et 29 % des 25-34 ans. Parmi les sondés qui ont déjà souscrit à titre personnel (ou leur conjoint), 28 % évoquent la faculté d'alléger leur facture fiscale comme élément moteur à la souscription.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

**UN DISPOSITIF PLUS SOUPLE QUE LES ANCIENS
PRODUITS DÉDIÉS À LA RETRAITE**

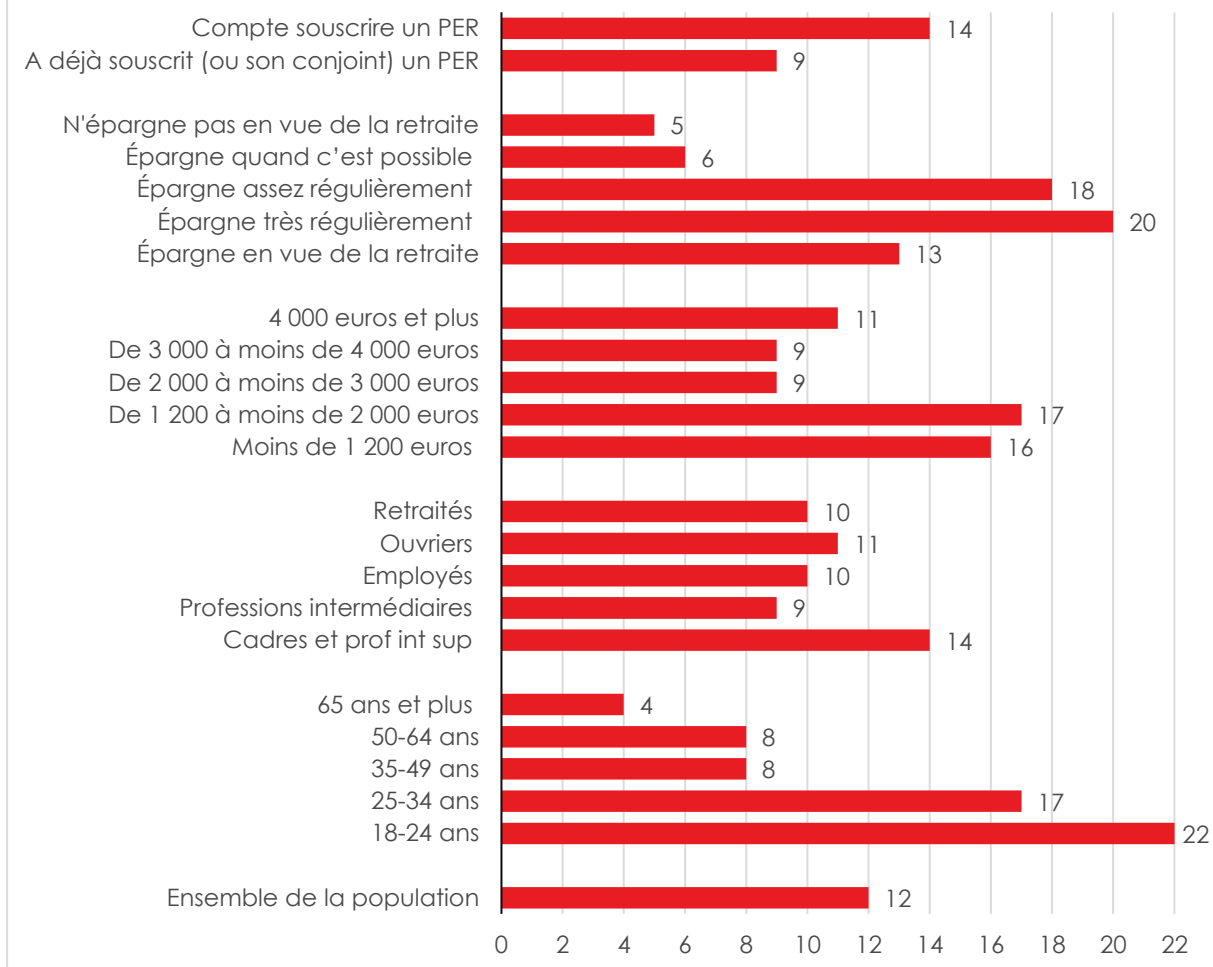
Le PER offre une réelle portabilité portable (d'un produit à l'autre et d'une entreprise à l'autre selon certaines conditions), afin, notamment, de prendre en compte la mobilité croissante des actifs. Dans un souci de transparence, et afin de renforcer la portabilité des plans, les éventuels frais pratiqués en cas de transfert sont plafonnés : ils ne peuvent excéder 1 % des droits acquis et sont nuls à l'issue d'une période de 5 ans à compter du 1er versement dans le plan ou quand le transfert intervient à compter de son arrivée à échéance.

**LE PER, UN INSTRUMENT QUI PEUT ÊTRE MIS AU
SERVICE DE L'ACQUISITION DE SA RÉSIDENCE
PRINCIPALE**

La possibilité de réaliser un retrait avant la retraite pour l'achat d'une

résidence principale, autrefois limitée à quelques produits et généralement exclue des dispositifs individuels d'épargne retraite (PERP, contrat Madelin...) a été généralisée. Cette faculté qui constitue un motif de souscription pour 12 % des sondés pris dans leur ensemble est particulièrement prisée par les jeunes adultes (22 % de citations chez les 18-24 ans et 17 % au sein de la tranche d'âges supérieure) et les sondés disposant des revenus inférieurs à 2 000 euros. Elle est également davantage mise en avant par les épargnants réguliers en vue de la retraite. De fait, être propriétaire de son logement à la retraite constitue un moyen prioritaire pour les épargnants de maintenir leur niveau de vie une fois qu'ils ont/auront quitté le monde professionnel.

Proportion de sondés envisageant de souscrire un PER pour se constituer un complément en capital pour l'achat de sa résidence principale avant la retraite ou pendant la retraite



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LE PER, UN OUTIL DE DIVERSIFICATION EFFICACE POUR CONCILIER RENDEMENT ET SÉCURITÉ

Le PER permet d'accéder à une large palette de supports. Ainsi, son titulaire peut, au sein d'un même produit, faire cohabiter fonds en euros, des unités de compte, et orienter son placement en faveur de l'économie verte ou socialement responsable à travers notamment des fonds labellisés ainsi

qu'en faveur de fonds non coté (à partir du 24 octobre 2024).

Afin d'adapter la gestion de l'épargne à l'horizon de la retraite, les distributeurs et gestionnaires de PER sont, par ailleurs, tenus de proposer, par défaut, la mise en place d'un mode de « gestion » prenant en compte l'appétence au risque du titulaire du plan et de son âge.

* * *
*

Le PER a répondu aux attentes des ménages de simplification et d'efficacité. Il dispose d'une véritable marge de progression sachant que seulement un quart des actifs est couvert, en 2024, par un produit d'épargne retraite.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Août 2024 : -4,64 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -2,21 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -46,420 milliards d'euros Encours : 474,11 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	3,00 % Plafond 22 950 euros	Août 2024 : +1,50 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 13,21 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +28,68 milliards d'euros Encours : 428,5 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	3,00 % Plafond 12 000 euros	Août 2024 : +490 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 6,1 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +11,24 milliards d'euros Encours : 155,6 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	2,25 % Pour les PEL ouverts À compter du 01/01/2024 Plafond 61 200 euros	Août 2024 : -1,35 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -28,51 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -30,192 milliards d'euros Encours : 227,388 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	2 % Plafond 15 300 euros	Août 2024 : +157 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : +549 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : +1,664 milliard d'euros Encours : 35,353 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 3 % Plafond : 1 600 euros	Août 2024 : +44 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -50 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : -182 millions d'euros Encours : 4,730 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	4,00 % Plafond : 10 000 euros	Août 2024 : +390 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : +5,37 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +20,67 milliards d'euros Encours : 77,3 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,94 % (août 2024) Pas de plafond légal	Août 2024 : +1,27 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -7,66 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -30,533 milliards d'euros Encours : 189,539 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (juin 2024) : 5,299 millions Encours (juin 2024) : 111,77 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (juin 2024) : 124 426 Encours (juin 2024) : 2,72 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2023) UC (en 2023)	+2,6 % +6,2 %	Août 2024 : +0782 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 18,8 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : 2,4 milliards d'euros Encours fin 2023 : 1 970 milliards d'euros
SCPI 2023 2022	4,52 % 4,53 %	Évolution sur l'année 2023 : +5,66 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +10,20 milliards d'euros Encours fin 2023 : 90,1 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats septembre 2024
CAC40	29 décembre 2023	7 543,18
	30 septembre 2024	7 636,99
	Évolution en septembre 2024	+0,78 %
	Évolution sur 12 mois	+7,32 %
DAXX	29 décembre 2023	16 751,64
	30 septembre 2024	19 342,05
	Évolution en septembre 2024	+2,95 %
	Évolution sur 12 mois	+26,33 %
Footsie 100	29 décembre 2023	7 733,24
	30 septembre 2024	8 239,04
	Évolution en septembre 2024	-1,00 %
	Évolution sur 12 mois s	+8,67 %
Eurostoxx	29 décembre 2023	4 518,28
	30 septembre 2024	5 005,09
	Évolution en septembre 2024	+2,10 %
	Évolution sur 12 mois	+20,54 %
Dow Jones	29 décembre 2023	37 689,54
	30 septembre 2024	42 330,15
	Évolution en septembre 2024	+3,40 %
	Évolution sur 12 mois	+26,61 %
Nasdaq Composite	29 décembre 2023	15 011,35
	30 septembre 2024	18 189,17
	Évolution en septembre 2024	+6,14 %
	Évolution sur 12 mois	+36,68 %
S & P 500	29 décembre 2023	4 769,83
	30 septembre 2024	5 762,48
	Évolution en septembre 2024	+4,22 %
	Évolution sur 12 mois	+34,37 %
Nikkei	29 décembre 2023	33 464,17
	30 septembre 2024	37 919,55
	Évolution en août 2024	-1,18 %
	Évolution sur 12 mois	+18,97 %
Shanghai Composite	29 décembre 2023	2 974,93
	30 septembre 2024	3 336,50
	Évolution en septembre 2024	+17,59 %
	Évolution sur 12 mois	-7,27 %
Euro/dollar	29 décembre 2023	1,1060
	30 septembre 2024	1,1141
	Évolution en septembre 2024	+0,33 %
	Évolution sur 12 mois	+5,57 %
Once d'or en dollars	29 décembre 2023	2 066,67
	30 septembre 2024	2 634,81
	Évolution en septembre 2024	+5,10 %
	Évolution sur 12 mois	+41,08 %
Pétrole Baril Brent en dollars	29 décembre 2023	77,13
	30 septembre 2024	71,93
	Évolution en septembre 2024	-8,74 %
	Évolution sur 12 mois	-24,67 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 30 septembre 2024	2,558 % 2,919 %
Taux du Bund à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 3 septembre 2024	2,023 % 2,124 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 30 septembre 2024	3,866 % 3,786 %
Taux de l'Euribor au 30 septembre 2024 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	3,353 % 3,279 % 3,105 % 2,747 %
Taux des crédits immobiliers (Taux moyen du marché - source Empruntis au 30 septembre) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	En baisse 3,45 % 3,55 % 3,65 % 3,80 %
Taux d'usure Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1^{er} octobre 2024 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	3,47 % 4,52 % 4,39 % 4,49 % 5,01 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 ^{er} juillet 2022 Revalorisation de 0,8 % au 1 ^{er} janvier 2023 Revalorisation de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024	Minimum contributif au 1^{er} janvier 2024 : 733,04 euros bruts par mois jusqu'à 120 trimestres cotisés ; 876,14 euros , montant maximum du minimum contributif majoré au-delà de 120 trimestres. Plafond de retraite personnelle en 2023 : 1 352,23 euros bruts par mois.
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,459 euro au 1^{er} nov. 2023	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,54357 euro au 1^{er} jan. 2024	
Indépendants	Valeur du point : 1,348 euro au 1^{er} jan. 2024	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,90 euros au 1^{er} jan. 2024	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 1 012,02 euros par mois pour les personnes seules et à 1 571,16 euros pour les couples au 1^{er} janvier 2024 . Le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 12 144,27 euros par an pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 18 854,02 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1^{er} janvier 2024 de 5,3 % soit à 697,82 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 616,82 euros . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 24 232 euros au 1^{er} janvier 2024 . Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 38 771,20 euros .	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2021 :	Droits directs (y compris majoration pour enfants) :	Avec droits dérivés :
Tous régimes confondus	1 531 euros	1 677 euros
Pour les hommes	1 951 euros	1 976 euros
Pour les femmes	1 178 euros	1 425 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr